



Prêt d'argent entre particulier

Par Lila30100

Bonjour

J'ai accepté de prêter de l'argent (6000 euros) à qqn. Je lui ai simplement fait signer une reconnaissance de dette manuscrite avec le montant, la date, sa signature. Est ce suffisant pour entamer des procédures judiciaires car aujourd'hui cette personne ne me répond plus et ne souhaite pas me rendre l'argent ?

Par janus2

Bonjour,

Il manque, sur votre reconnaissance de dette, les modalités prévues de remboursement, en particulier la date d'exigibilité.

Par Lila30100

Elle y est aussi. Quelle démarche puis je faire ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

Toute échéance impayée depuis moins de 5 ans peut être mise en recouvrement via un huissier/commissaire de justice
[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000025024948/LEGISCTA000032009725/]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000025024948/LEGISCTA000032009725/[url]

Par Lila30100

Merci

Par yapasdequoi

C'est le même "ami" qui vous a remis des chèques en bois ?

[url=https://www.forum-juridique.net/justice/cheque-en-bois-t52313.html]https://www.forum-juridique.net/justice/cheque-en-bois-t52313.html[/url]

Soit vous êtes très naïf soit complice d'escroqueries....

Par Lila30100

Oui c'est le même ami, j'ai voulu l'aider car il est tombé dans les jeux d'argent. Enfin bon, je ne suis pas venue ici pour me faire juger mais pour trouver des solutions.

Par kang74

Le conseil de voir un avocat est le seul conseil à vous donner .

Il ne s'agit pas que d'un problème entre particulier puisqu'il y a une entreprise, gérée par vous mais dont les fonds ne vous permettent pas de faire ce que vous voulez .

Des gérants de paille qui se retrouvent en prison pour n'avoir pas eu conscience de ce qu'une société et la gestion des fonds de celle ci, inclut comme responsabilités pénales, ce n'est pas rare .

Et au départ, cela ne part pas forcément d'une mauvaise attention, mais pour rendre service à un ami, moyennant finance ou pas .

M'enfin si la société n'est qu'à votre nom, c'est vous qui serait mise en cause .

L'ami en question dira que vous êtes une vilaine patronne qui l'employait au black pour se dédouaner (classique)prenant à témoin les clients .

Ce n'est pas un jugement, c'est un conseil, basé sur des retours d'expériences malheureuses .

Par Lila30100

Je pense que vous ne m'avez pas compris, j'ai du mal m'exprimer. Je ne suis patronne d'aucune société. J'ai encaissé les chèques d'une société qui était censée payer mon ami et lui ai donné du liquide. Les chèques de la société sont revenus impayés. Moi je n'ai pas de société. Elle ne m'appartient pas. Soit le patron est un voleur soit mon ami est un voleur.

Par kang74

On a évité le pire (ce sont des situations réelles dont je vous parle)

Votre ami vous a donné des chèques émis par une société (?) mais sans ordre ? Et votre ami n'a pas de compte en banque ou est bloqué pour les encaisser lui même et mais a absolument besoin d'argent très vite ?

L'ami , il en dit quoi ? Vous avez sa véritable identité ?

Si c'est le cas , vous avez la réponse à votre question assez facilement je pense ...

Et dans ce cas là, le mieux est d'aller directement voir les FDO parler de votre histoire, sachant qu'il n'est pas exclu que ces chèques soient volés (ou que du moins l'entreprise n'existe plus si tant est qu'elle ait existée)